

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2009

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 11
excusés : 03
absent : 01
Date de convocation : 24.06.2009

L'An Deux Mil Neuf, le 2 Juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

Etaient présents : Mr DESLANDES, Mr FERNANDEZ, Mme DESCOUTURE, Mr LAPERSONNE, Mme DEPRIESTER, Mr HUBERT, Mme PHILIPPE, Mme MODE, Mme RUIZ, Mr DAMBRON, Mr SENEZ.

Excusé : Mr BOITEL donne pouvoir à Mr DESLANDES,
Mme LUBOINSKI donne pouvoir à Mr LAPERSONNE,
Mr DEMARS donne pouvoir à Mme RUIZ.

Absent : Mr INGLARD

Monsieur François FERNANDEZ a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 4 Juin 2009 est adopté à l'unanimité,

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- 1 Convention avec l'Etat au sujet d'emploi aidé,
- 2 Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe 35 h,
- 3 Les contrats :
Mme BIZET Evelyne,
Mme PODEVIN Nicole,
Mme BONNET Dorine,
Mr DESMET Dominique,
Mme DE ZUTTER Evelyne,
Mme CHOMETTE Jocelyne.
- 4 Requalification Mairie-Ecole choix,
- 5 Délégation du Conseil Municipal au Maire,
- 6 Ecole Numérique et Rurale,
- 7 Préparation du 14 juillet,
- 8 Point du Conseil Communautaire du 26/06/2009,
- 9 Divers.

1 CONVENTION AVEC L'ETAT AU SUJET D'EMPLOI AIDE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du plan de cohésion sociale mis en place suite à la loi du 18 janvier 2005, l'Etat via le Pôle Emploi propose une convention avec la collectivité locale pour promouvoir le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Ce contrat s'adresse aux moins de 26 ans ou plus de 50 ans ou inscrits depuis plus d'un an au Pôle Emploi ou ayant un handicap et doit leur faciliter l'accès à un emploi pérenne .
La collectivité bénéficie d'une exonération de charges de 90 % sur 23 h au SMIC.
Le contrat doit être d'une durée de 6 mois minimum, renouvelable 2 fois sans dépasser 24 mois pour 20 h minimum par semaine.

Ce contrat proposé à Monsieur DESMET aurait permis de l'embaucher 35 heures au lieu de 20 heures pour le même coût pour la Commune ; Proposé à Madame DE ZUTTER il permettrait de l'embaucher 35 heures au lieu de 17 h 30 dans des conditions financières intéressantes pour la Commune à condition de revoir son contrat actuel.

Vu l'intérêt pour la Commune, il est proposé de signer cette convention avec l'Etat.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

2 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE 35 H

Dans la suite du point 1, Mr le Maire informe l'assemblée de la lettre de Madame DE ZUTTER qui demande la cessation du contrat qu'elle a signé avec la collectivité et qui est actuellement en vigueur pour proposer de le remplacer par un CAE ;

Comme indiqué précédemment le remboursement des charges par l'Etat est à hauteur de 90% sur 23 heures ce qui permettrait d'embaucher Madame DE ZUTTER pendant 35 heures pour un coût supplémentaire de 53 Euros par mois pour la Commune par rapport au contrat de 17 h 30.

Le CAE est basé sur un poste de 20 heures minimum qui n'est pas compatible avec celui autorisé pour le remplacement de Madame DEVAMBEZ (17 h30 maxi).

Il est donc proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif, 2eme classe, de 35 h, sachant que celui libéré restera vacant jusqu'à la décision de Madame DEVAMBEZ.

Avec un 1er contrat de 6 mois, renouvelable 2 fois pour un maximum de 24 mois, le délai sera tel que ce sera la date à laquelle Madame DEVAMBEZ aura à se prononcer sur son retour ou non.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la délibération correspondante pour la création de ce poste dans les conditions indiquées.

3 LES CONTRATS :

Monsieur le Maire cite les contrats sur lesquels il est nécessaire de statuer :

Madame DE ZUTTER Evelyne 35 h hebdomadaire ; contrat CAE proposé pour 6 mois à compter du 1^{er} août 2009 et ce jusqu'au 31 janvier 2010 comme cité en 2.

Madame BIZET Evelyne 15 h hebdomadaire ; le contrat est proposé renouvelé pour 3 mois à compter du 4 juillet 2009 et ce jusqu'au 4 octobre 2009 en remplacement de Mme Bouvet en indisponibilité pour mutation de son conjoint (ménage).

Madame PODEVIN Nicole 15 h annualisé proposé renouvelé pour 3 mois à compter du 4 juillet 2009 jusqu'au 4 octobre 2009 en remplacement de Mme Bouvet en indisponibilité pour mutation de son conjoint (cantine).

Madame BONNET Dorine 30 h annualisé proposé renouvelé pour 8 mois à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 30 avril 2010 en remplacement de Mme Granger en indisponibilité pour convenance personnelle jusqu'à cette date.

Monsieur DESMET Dominique 20h contrat non renouvelé à sa demande.

Monsieur DESMET est proposé remplacé par Monsieur MORTHELIER Philippe qui a débuté pour un essai le 1^{er} juillet. Un contrat de 3 mois est proposé à compter de cette date jusqu'au 30 septembre 2009.

Monsieur MORTHELIER Philippe travaillerait les mardi et mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Madame CHOMETTE Jocelyne 15 h hebdomadaire ; nécessité d'augmenter le poste de 15 minutes par jour pour fermer le bureau en dehors des heures d'ouverture au public. Elle doit tous les soirs transférer sa comptabilité par internet. La plus value est de l'ordre de 72 €/mois charges comprises.

Il est proposé de signer ces contrats de travail ainsi que la modification citée. Les montants prévus au budget permettent de prendre en charge ces contrats.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer ces contrats et à modifier celui de Madame CHOMETTE.

Madame DEPRIESTER souhaite qu'une présentation du personnel puisse être faite aux membres du conseil qui n'ont pas eu l'occasion de rencontrer les personnes citées. Monsieur le Maire indique qu'effectivement cette présentation est à organiser dès que possible.

4 REQUALIFICATION MAIRIE ECOLE ET PLACE AMEDEE LANGLET :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de 4 maîtres d'œuvre pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la requalification urbaine des secteurs Mairie/Ecole et place Amédée Langlet.

Les offres reçues sont celles de :

- Gallois Dudzik pour 13 000 € HT
- Archipiade pour 13025 € HT

Les délais sont les suivants :

- Gallois Dudzik 4,5 mois (3,5 pour phase1)
- Archipiade 3,5 mois (2,5 pour phase 1)

Après examen des offres et présentation des équipes la commission d'appel d'offres a établi une notation en fonction des critères d'attribution prévus dans la consultation.

Il en ressort les résultats suivants :

Valeur technique de l'offre :

55 sur 60 pour Gallois,

Et 40 sur 60 pour Archipiade.

Prix des prestations :

40 sur 40 pour Gallois et

39,9 pour Arcipiade

Soit 95 pour Gallois et 79,9 pour Archipiade.

La société Gallois présente donc l'offre la plus avantageuse et la commission propose de la retenir pour le coût annoncé et le délai de réalisation indiqué.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de lancer cette étude dès maintenant et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer dès que possible le marché avec la société Gallois.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

La procédure est basée sur le dialogue et il va donc être nécessaire de créer une commission de 4 à 5 personnes sollicitées souvent pendant 3,5 mois à compter du 15 juillet environ pour parvenir à la fin de la phase 1. Plusieurs solutions seront à proposer au Conseil Municipal et il y aura 1 mois pour affiner la solution retenue jusqu'à la fin de la phase 2.

La phase 1 comprend le diagnostic (1 mois) avec présentation, le relevé des bâtiments existants (1,5 mois) avec point et les esquisses (3 environ) (1 mois) avec les coûts investissement, fonctionnement et entretien ainsi que l'aménagement de la voie entre les deux sites.

La phase 2 comprend l'esquisse retenue plus détaillée et le chiffrage (1 mois).

Après discussion la Commission est créée et comprendra 7 personnes :

Denis DESLANDES, François FERNANDEZ, Gilles DEMARS, Daniel SENEZ, Marie-Claude RUIZ, Nathalie PHILIPPE et Agnès DEPRIESTER.

5 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que le 5 juin 2008 le Conseil Municipal lui a délégué certaines prestations comme le prévoit l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur les 22 délégations alors prévues 17 ont été proposées et acceptées par le Conseil.

Ces délégations lui permettent d'agir sans attendre l'avis du Conseil mais l'obligent à rendre compte des décisions prises 1 fois par trimestre ;

C'est dans cet esprit permettant de gagner du temps que Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour en ajouter une qui consiste à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé d'autoriser cette 18^{ème} délégation à Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et donnent à Monsieur le Maire cette 18^{ème} délégation.

6 ECOLE NUMERIQUE RURALE :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESCOUTURE qui précise à l'assemblée que le dossier de la commune a été retenu parmi les 123 dossiers possibles.

Le coût de la prestation est de 14 806,06 euros TTC soit 12 379,65 HT.

Une subvention de 80 % du montant HT soit 9 903,72 euros limitée au plafond de 9 000 euros est à prendre en compte.

Il reste à la charge de la commune **5 806.06 euros** (14 806.06 – 9 000) somme sur laquelle la Commune récupérera la TVA soit 2 426.41 euros.

L'investissement de la commune est donc de **3 379.65 euros**, somme qu'il est proposé de prendre en charge pour une grande partie par le biais des 2 500 euros prévus pour le site internet qui ne seront pas utilisés du fait de l'intervention gratuite de Mr Hubert sur ce sujet.

Il reste donc 879.65 euros à financer sur le poste « divers ».

Comme indiqué au Conseil Municipal précédent il faut maintenant inscrire la dépense et les recettes comme indiquées ci-dessus et il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications nécessaires au budget dans les conditions citées.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à faire ces modifications au budget.

7 PREPARATION DU 14 JUILLET :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fernandez qui détaille les festivités du « 14 juillet »

Le 13 au soir :

Retraite aux flambeaux à compter de 22 heures puis feu d'artifice à 23 heures.

Serge Becquet, Hervé Duneau ainsi que l'équipe retenue ce soir dérouleront le câble le matin pour alimenter la sono de l'artificier et l'éclairage du chemin d'accès.

Serge Becquet et Hervé Duneau ne resteront pas le soir pour ré-enrouler et ranger le matériel, le nombre de participants du Conseil devant être suffisant pour ce faire.

Mr Fernandez rappelle qu'un repas est organisé le midi par la commune de Therdonne (il n'y aura pas de frais pour la Commune) et le soir par la mairie d'Allonne.

Il y a un bal organisé par la Commune d'Allonne à Villers sur Thère, bal où les habitants de Therdonne sont invités.

Le 14 :

Jeux sur la place à partir de 15 heures avec l'aide de l'équipe retenue ce soir tant pour l'installation que pour la tenue des jeux (RV à 14 h pour la préparation).

La sono pour La Marseillaise sera mise en place par le personnel communal ; La Marseillaise sera donnée avant le lancement de ces jeux avec le pot de l'amitié offert par la municipalité.

Il est nécessaire d'acheter quelques lots pour constituer les cadeaux à remettre. Mesdames Philippe, Mode et Descouture s'en occupent.

Les équipes et les horaires sont mis en place.

8 POINT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2009 :

Monsieur le Maire indique que Monsieur BOITEL, absent ce soir, lui a précisé les quelques points qui concernent la commune et qui sont, donc, les suivants :

- 1) Délibération a été prise sur la mise en place d'une convention entre la Sanef et la CAB pour le déplacement de la station d'épuration de Wagicourt vers Beauvais.
- 2) Délibération a aussi été prise pour la valorisation du bâti le long de l'ex RN 31 en subventionnant de manière plus importante les riverains qui sont concernés, Therdonne est pris en compte et une information plus large est à envisager vis-à-vis des habitants impliqués.
- 3) Délibération a été prise pour la prise en charge du transport des enfants entre école et l'Aquaspace et ce pour un coût de 50 € par enfant et par an.
- 4) Délibération a été retirée pour le transport scolaire dans deux communes ; Saint Paul et Therdonne, transport des enfants à l'intérieur de ces communes. La proposition du coût de participation reste trop élevée, (elle a été, en plus portée par la commission ad hoc de 30 à 50%....ce qui est à revoir)

9 DIVERS :

A) Intervention ERDF :

ERDF a informé la commune d'une intervention Rue du Pont de Pierres, rue du Maréchal Leclerc ainsi que Rue de la Gare le 6 juillet qui implique une coupure de 8h à 12h.

B) Travaux de démolition et travaux à venir :

a) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur DEMARS a rencontré la SARL EURODEM pour chiffrer de manière détaillée les travaux de démolition de bâtiments communaux retenus lors du vote du Budget ;

- Travaux de démolition à côté des services techniques de la commune (maison Blavet) pour un montant de 20 000 euros HT,
- Travaux de démolition de diverses dépendances attenantes à l'ancien Café Restaurant et de la véranda (hormis dépendance avec cave) pour un montant de 13 754 euros TTC,
- Travaux de démolition d'une maison et d'un appentis au 17, rue de la Libération (à côté de la chapelle) pour un montant de 9 115 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter, en temps voulu, l'aide de nos différents partenaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, opte pour la réalisation cette année des travaux de démolition sur la zone autour du NOVELTY (ancien café) pour un montant total de 13 754 euros TTC et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien cette démolition.

b) Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la Salle des Fêtes et afin de satisfaire les personnes qui la louent pour un week-end, l'acquisition d'un lave vaisselle professionnel a été retenue lors du vote du budget par le dit Conseil Municipal.

Des devis ont été effectués par la société DUBOIS et la société LABELLEC 60 pour un montant total de 4412.40 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de nos différents partenaires pour le financement de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition.

c) Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer certains travaux de voirie rue Philéas Lebègue et Rue Xavier Mouquet suivant le devis effectué par la société OISE T.P située 30, Avenue Salvador Allende à BEAUVAIS et proposé au Conseil Municipal lors du vote du budget. Le montant du devis s'élève à 26 552.83 euros H.T. soit 31 757.18 euros TTC.

Monsieur le Maire propose également de solliciter l'aide de nos différents partenaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition.

C) Compte rendu Conseil d'Ecole du 22 juin 2009 ;

Madame DESCOUTURE commente cette réunion :

Le Directeur Monsieur COEVOET quitte l'école et sera remplacé à la rentrée prochaine par Madame BIAIS.

Monsieur COEVOET remercie la Mairie pour ce qui a été réalisé pour l'école durant l'année scolaire 2008/2009.

Le soutien scolaire mis en place cette année a donné de bons résultats. Il va encore durer pendant la 1^{ere} semaine de juillet.

L'Association de parents d'élèves « JACQUES A DIT » a remis à la coopérative scolaire 1 571 euros.

11 enfants rentrent au collège en classe de 6^{ème}.

Il est attendu 90 enfants environ à la prochaine rentrée scolaire.

Le Maire précise que la commune va mettre en place la cloison entre le dortoir et la classe pendant l'été et procéder à la remise en peinture de cette classe. Un contrôle de l'installation de chauffage avec le remplacement des robinets thermostatiques pour la plupart défectueux sera aussi effectué.

D) Cantine scolaire ;

Madame DESCOUTURE rappelle que les repas scolaires sont réalisés et livrés par la SAGERE jusqu'au 3 juillet ; Plusieurs familles ne sont pas satisfaites des prestations de cette société, ce qui a pu être vérifié par la Commune.

Une consultation a été effectuée auprès de 3 prestataires possibles...Les premières réponses sont obtenues et les éventuels repreneurs doivent être reçus par la commission des écoles. Une décision doit être prise aussitôt après pour permettre d'avoir un prestataire à la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire propose de résilier le contrat avec la SAGERE dans les délais prévus et de reprendre un nouveau contrat avec la société proposée par la Commission, contrat qui devra respecter les conditions sanitaires réglementaires, l'organisation actuelle de la cantine

(nombre de mets, nombre de services, capacités des fours et du frigo....) et au maximum le coût actuellement pratiqué avec la SAGERE tout en apportant une meilleure adaptation des menus proposés au goût des enfants. Ces modifications devront être effectuées avant le prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer les changements proposés après avis de la Commission des Ecoles.

E) Internet :

Monsieur HUBERT précise qu'il lui reste encore quelques mises aux points et que le site internet sera bientôt disponible. Il souhaite obtenir la liste des associations, des concessionnaires et des instituteurs, institutrices ; une présentation sera faite à l'ensemble du Conseil lors de la réunion de septembre.

F) Le Privilège :

L'ouverture jusqu'à 3 h du matin a été remise en place par la Prefecture pour 1 mois jusqu'au 12 juillet 2009, les vérifications demandées par la réglementation ayant été effectuées par Monsieur ELOY et ayant apporté à la Préfecture la preuve que le seuil imposé par les textes n'est pas dépassé.

Un contrôle de l'installation elle-même (raccordement du limiteur, du micro, etc) ainsi que l'obtention des relevés de fonctionnement du limiteur est prévu par la DDASS le lundi 6 juillet en présence de la Mairie. Si les éléments sont concluants une prolongation de l'ouverture tardive dans ces conditions pourra être mise en place pour de nouveau un délai court (1 à 2 mois).

Il sera proposé aux voisins et à Monsieur ELOY la mise en place d'une charte de la vie nocturne afin de concilier les intérêts divergents de l'exploitant, de sa clientèle et des riverains.

G) Plancher de l'Eglise :

Deux devis ont été obtenus :

L'un de 12 779 TTC (Sté DELAMARE) pour la réfection totale en sapin soit 85 m2 pour 150 euros /m2.

L'autre de 5 858 TTC (Sté GLODT) pour la réfection partielle en sapin soit 41 m2 environ (concerne les parties les plus endommagées) pour 143 euros/m2. C'est cette société qui a mis en place en urgence la protection provisoire qui permet de réutiliser tous les bancs pour les cérémonies.

Les deux sociétés mettent des réserves sur l'état des lambourdes ou chevrons.

Madame DEPRIESTER indique qu'il serait peut être utile de conserver la protection provisoire plus longtemps, de voir la possibilité d'obtenir une subvention et d'envisager dès maintenant la réfection totale (travaux d'investissement avec récupération de TVA) plutôt que de devoir réviser à nouveau sous peu (travaux d'entretien sans récupération de TVA).

Le Maire examine cette possibilité et présentera les conclusions lors d'un prochain conseil.

H) Remise de prix aux enfants partant en 6^{ème} le 25 juin 2009 ;

10 enfants (sur les 11 admis en 6ème) étaient présents et ont apprécié les ouvrages qui leur ont été remis lors d'une manifestation avec leurs parents et les enseignants dans la salle des fêtes, manifestation clôturée par le pot de l'amitié.

I) Rentrée des classes ;

La rentrée des classes est prévue le jeudi 3 septembre 2009 ; l'école accueillera 90 enfants environ.

J) Travaux ;

- La fontaine du cimetière a été posée, elle présente un débit faible (Véolia est consulté pour améliorer ce point),
- Les poteaux de sécurité ont été posés devant la Mairie et l'Ecole,
- Les tracés de stationnement et de signalisation ont été effectués sur la voirie, il reste une place de parking handicapé et sa signalisation à réaliser,
- La reprise barrières sera effectuée dès réception des barrières,
- La réfection de l'impasse du stade et de la ruelle Laurent est prévue en août/septembre (date à confirmer),
- Le Conseil Général reprend le CD 12 entre les 2 ronds-points y compris ces ronds-points dans la semaine du 6 au 11 juillet – les reliquats de voirie seront récupérés pour partie pour reboucher trous dans chemins des champs et des étangs),
- Les travaux au stade de foot seront limités cette année, en accord avec Monsieur Pelletier, à la pose d'une chasse d'eau, la remise en état des douches entraînant la remise en état du bâtiment lui-même...
- Un rendez-vous avec FABER pour la voûte de l'Eglise est programmé le 8 juillet,
- Une relance sera effectuée auprès des bâtiments de France pour obtenir leur avis sur les travaux d'Electricité à effectuer de manière urgente maintenant dans l'Eglise,
- La pendule du clocheton a été réparée,
- Une réflexion reste à mener par la Commission des routes sur le stationnement dans la rue de la Libération et la consultation des BET qui pourraient assister la Commune sur tous les sujets de voirie est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h40.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le jeudi 3 Septembre 2009 à 19h30.